

PIÉMONT DES VOSGES



## DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 février 2022 – ZELLWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR  
Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents ou représentés : 43

#### **Délibération n°6-2022 : Attribution du marché de prestations intellectuelles relatif à la « Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain » :**

#### **I/ Contexte :**

Afin de s'inscrire dans le prolongement de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui relève de la planification, et ainsi passer de la stratégie à l'action, le PETR a présenté un projet environnemental structurant, lequel a été retenu à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue (AAPTVB) 2021 de la Région Grand Est, de l'Agence de l'Eau et de la DREAL. Ce projet, qui sera financé dans sa phase 1 à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, constituera une étude de programmation environnementale qui sera le « lien » ou la « transition » entre la déclinaison locale de la TVB inscrite au SCoT et la volonté de mener des actions concrètes, notamment de restauration, en faveur de la biodiversité du Piémont des Vosges.

Il ne s'agit donc pas d'une énième étude de planification comportant des déclinaisons de la TVB à insérer au sein d'un schéma de planification mais bien de réaliser une programmation d'actions à réaliser concrètement sur le terrain, aussi bien dans les espaces naturels et agricoles que dans les tissus urbains des 35 villes et villages du Piémont des Vosges.

#### **II/ L'exigence des attendus du cahier des charges :**

Le PETR a défini un cahier des charges précis reprenant plusieurs attendus, validés par les financeurs.

Ainsi, cette étude devra notamment permettre :

- D'améliorer le niveau de connaissance sur l'état du réseau écologique, d'identifier les enjeux de maintien et de rétablissement des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des écosystèmes ;

- De réaliser une mission d'accompagnement des élus permettant de proposer sur le territoire, la mise en œuvre du réseau TVB qui répond aux principaux objectifs suivants :
  - ✓ Réduire la fragmentation et la vulnérabilité des espaces naturels ;
  - ✓ Reconstituer les continuités écologiques ;
  - ✓ Améliorer la qualité des continuités écologiques ;
  - ✓ Sensibiliser, dès le stade de l'étude, les acteurs (élus, population...) à la problématique des continuités écologiques, proposer des actions de sensibilisation pour la phase 2 et les évaluer ;
- Proposer des modes privilégiés d'intervention et de gestion contribuant au maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés ;
- Obtenir un document synthétique et illustré par des cartographies.

Le plan d'actions traduira concrètement la stratégie territoriale et la rendra opérationnelle en actions planifiées, priorisées dans le temps et l'espace.

L'étude comprendra trois axes :

➤ **Axe 1 : La restauration de la TVB du SCoT hors zones urbaines :**

La TVB hors agglomération est la plus connue et fait l'objet d'une certaine expérience de traduction dans les documents de planification (SRADDET, SCoT et PLU) aussi bien dans son identification et sa caractérisation que dans sa déclinaison.

Il s'agira néanmoins de s'interroger sur la fonctionnalité et l'état de cette TVB hors agglomération et repérer, à l'occasion des visites de terrain, de potentielles déclinaisons plus locales, à l'échelle communale notamment.

Il sera enfin nécessaire de proposer les actions à mettre en œuvre selon les exigences du présent cahier des charges.

➤ **Axe 2 : La déclinaison et la restauration de la TVB en milieu urbain : la nature en ville :**

C'est l'axe le moins développé par les collectivités et les acteurs locaux sauf lorsqu'il s'agit de corridors aquatiques. La trame verte urbaine ou « nature en ville » imposera tout d'abord d'améliorer la connaissance sur le territoire par l'identification de trames et sous-trames avant d'aborder les actions à mettre en œuvre.

Cette étude complétera la TVB existante hors agglomération en créant les connexions nécessaires. Ce travail vise plusieurs objectifs :

- ✓ Réduire la fragmentation des corridors et des milieux en créant notamment des coulées vertes dans l'espace urbain ;
- ✓ Préserver et développer les zones d'habitat pour protéger la biodiversité ;

- ✓ Améliorer la qualité de l'air par la végétalisation et ainsi réduire les risques pour la santé de la faune locale et des habitants ;
- ✓ Rafraîchir la ville par la création d'îlots de fraîcheur ;
- ✓ Préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité ;
- ✓ Planter des espèces locales capables de s'adapter au réchauffement climatique ;
- ✓ Améliorer le cadre de vie de la population...

➤ **Axe 3 : Les ceintures vertes de vergers : espaces de transition entre le tissu urbain et les milieux agricoles et naturels :**

Une attention particulière devra aussi être portée sur les ceintures vertes autour des communes. Composées traditionnellement de vergers situés sur une bande de terre en fond de parcelle, elles représentent un espace de transition entre le tissu urbain et les zones agricoles. Les vergers répondent à plusieurs fonctions :

- ✓ Ils participent à la diversité et la richesse du paysage ;
- ✓ Tout comme les haies, ils permettent de lutter contre l'érosion des sols et notamment le risque de coulées de boue ;
- ✓ Ce sont des lieux d'habitat pour une faune variée ;
- ✓ Ils permettent de créer du lien social (espace de récréation, taille, cueillette...) ;
- ✓ Leur protection et leur développement permet de limiter l'étalement urbain...

Enfin, le cahier des charges insiste sur des éléments de sensibilisation, d'association des élus et de communication qu'il conviendra de mettre en œuvre.

### **III/ Les offres :**

Une consultation a été lancée en novembre 2021 selon les modalités d'une procédure adaptée conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 60 points sur la valeur technique et 40 points maximum sur le prix.

Au total, trois offres ont été déposées sur la plateforme de marché public et analysées.

Les élus membres de la commission d'appel d'offre élargie aux membres restants du Bureau Syndical se sont réunis le jeudi 20 janvier 2021. Au regard des éléments techniques et du nombre de postulants, il n'était pas nécessaire d'entamer des négociations avec les trois meilleures offres conformément à l'article 8 du règlement de consultation.

**Il résulte de cette séance que le groupement LPO Alsace, FREDON Grand Est et Mon Jardin Nature, avec la note de 74,1 points/100 se sont classés en première position. Plus particulièrement, la valeur technique est de 55,1/60 et le prix HT de 129 600€, soit 19/40. La part du PETR s'élèvera à 27 327€.**

Le tableau comprenant l'analyse des offres est joint en annexe de la présente ainsi que le mémoire technique de la LPO Alsace, FREDON Grand Est et Mon Jardin Nature.

**Le Comité Syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités ;

**VU** le Code de la Commande Publique et particulièrement les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

**VU** les trois offres déposées et analysées au regard des critères expressément indiqués au règlement de consultation ;

**VU** l'offre déposée par le groupement constitué par la LPO Alsace ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE,**  
*à l'unanimité*

- 1) **D'ATTRIBUER** le marché de prestations intellectuelles relatif à la « *Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain* » au groupement composé par la LPO Alsace, FREDON Grand Est et Mon Jardin Nature ;
- 2) **DE CONFIER** à Monsieur le Président la charge de mener à son terme la procédure de passation du marché.

Pour extrait conforme

OBERNAI, le 18 février 2022

**Michel HERR**



Président